



CONSEIL INDEPENDANT
EN ENVIRONNEMENT



NEWCOLD®

**à Fouchères (89150), Subligny (89100)
et Villeneuve-la-Donnagre (89150)**

**DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
PIECE N°6-3 – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT
ENVIRONNEMENTALE ET DE L'ETUDE DES RISQUES SANITAIRES**

GES n° 24003

Décembre 2025

AGENCE OUEST

5, rue des Basses Forges
35530 NOYAL-SUR-VILAINE
Tél. 02 99 04 10 20
Fax 02 99 04 10 25
e-mail : ges-sa@ges-sa.fr

AGENCE NORD-EST

80 rue Pierre-Gilles de Gennes
02000 BARENTON BUGNY
Tél. 03 23 23 32 68
Fax 09 72 19 35 51
e-mail : ges-laon@ges-sa.fr

AGENCE EST

870 avenue Denis Papin
54715 LUDRES
Tél. 03 83 26 02 63
Fax 03 26 29 75 76
e-mail : ges-est@ges-sa.fr

AGENCE SUD-EST-CENTRE

139 impasse de la Chapelle - 42155
ST-JEAN ST-AURICE/LOIRE
Tél. 04 77 63 30 30
Fax 04 77 63 39 80
e-mail : ges-se@ges-sa.fr

AGENCE SUD-OUEST

Forge
79410 ECHIRÉ
Tél. 05 49 79 20 20
Fax 09 72 11 13 90
e-mail : ges-so@ges-sa.fr

SOMMAIRE

1	CONTEXTE DU MEMOIRE RESUME NON TECHNIQUE	3
2	PRESENTATION DU PROJET	5
2.1	LOCALISATION DU PROJET ET ENVIRONNEMENT DU SITE	5
2.2	PROJET D'IMPLANTATION	8
3	RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT	10
3.1	IMPACT SUR LA POPULATION, LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE CULTUREL	10
3.2	IMPACT SUR LA BIODIVERSITE	14
3.3	ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000	17
3.4	IMPACT SUR L'EAU	18
3.5	IMPACTS SUR LE SOL, LE SOUS-SOL ET LES TERRES	23
3.6	IMPACT SUR L'AIR ET LE CLIMAT	23
3.7	IMPACT DU PROJET SUR LES VOIES DE COMMUNICATION	25
3.8	IMPACT SUR LE BRUIT	26
3.9	IMPACT LUMINEUX	27
3.10	IMPACTS SUR LA GESTION DES DECHETS	27
3.11	COMPATIBILITE AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES	27
3.12	SYNTHESE DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE	28
3.13	ESTIMATION DES DEPENSES LIEES AUX MESURES ERC	39
4	RESUME DE L'ETUDE DES RISQUES SANITAIRES DE NEWCOLD	40

1 CONTEXTE DU MEMOIRE RESUME NON TECHNIQUE

Ce document présente de façon synthétique les éléments de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé. Le site et le projet ont été présentés en pièce 1. Pour plus de précisions techniques, le lecteur se reportera au dossier complet.

NEWCOLD est une société spécialisée dans la construction et l'exploitation d'entrepôts frigorifiques de grande hauteur. La société NEWCOLD RE FR, entité juridique porteuse du présent projet, appartient au groupe néerlandais NEWCOLD, acteur mondialement reconnu dans le domaine de la logistique des produits surgelés. Fort de 23 sites répartis sur trois continents, le groupe dispose d'un réseau international robuste, offrant à ses clients plus de 1 900 000 emplacements palettes. NEWCOLD emploie aujourd'hui plus de 2 700 collaborateurs à travers le monde.

En France, NEWCOLD est implanté à Argentan dans l'Orne depuis 2012. Ce site, d'une capacité actuelle de 40 000 emplacements palettes, atteindra 80 000 palettes à l'horizon août 2026. Un second site a été ouvert en 2021 à Montauban-de-Bretagne, avec une capacité de 100 000 palettes.

Compte tenu de demandes client, NEWCOLD prévoit l'implantation d'un troisième site dans le centre de la France pour une capacité d'environ 100 000 palettes, objet du présent dossier. Il est prévu la création de 150 emplois. L'emprise totale du site est de 8,5 ha.

Les produits stockés seront des crèmes glacées, des pommes de terres et plats préparés surgelés.

La réfrigération s'effectue par un système de refroidissement à l'ammoniac (température de stockage de -23°C). Dans les 3 cellules de stockage de grande hauteur, nommées High Bay :

- le stockage est entièrement automatisé ;
- la protection contre un incendie potentiel est assurée par un dispositif de réduction de la concentration en oxygène en dessous du seuil d'inflammabilité.

Les équipes de maintenance sont formées, entre autres, aux interventions en hauteur, au travail dans des environnements à température négative, en atmosphère appauvrie (cible à 16,4 % d'oxygène) et aux risques liés à l'ammoniac.

Ces cellules de grande hauteur sont desservies par un entrepôt sur deux niveaux, appelé Low Bay, de plus faible hauteur permettant la réception, la préparation et l'expédition des palettes. Ces locaux abritant du personnel sont équipés de détection et extinction automatique par sprinklage.

Dans le prolongement du bâtiment Low Bay vers l'Ouest sont implantés les locaux techniques et les bureaux sur deux niveaux.

Le projet comporte en extérieur :

- un auvent pour le stockage de palettes bois,
- des parkings poids lourds et véhicules légers,
- les installations de sprinklage,
- un maillage de réserves incendie ainsi que la voie de contournement pompier,
- ainsi que le bassin de rétention des eaux d'extinction incendie et de régulation des eaux pluviales.

Compte tenu de : la surface de plancher prévue supérieure à 10 000 m² et des activités envisagées classées au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- Stockage frigorifique supérieur à 50 000 m³,
- Installation de réfrigération à l'ammoniac supérieure à 1,5 tonne,

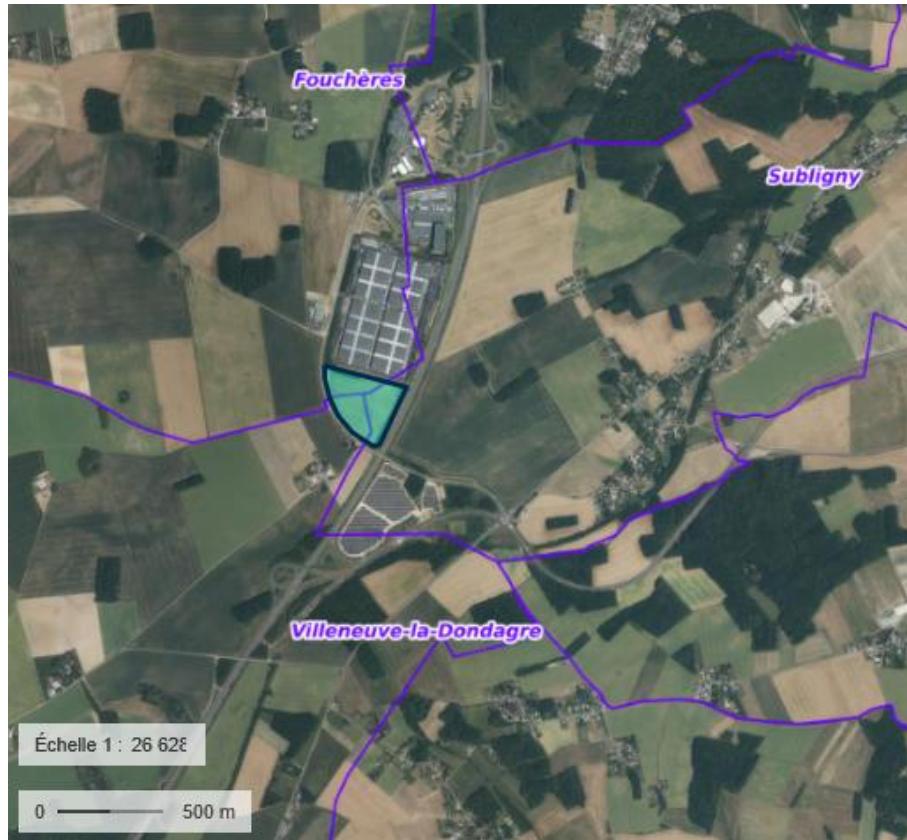
une demande d'autorisation environnementale est nécessaire (suite à demande d'examen au cas par cas), objet du présent dossier.

2 PRESENTATION DU PROJET

2.1 LOCALISATION DU PROJET ET ENVIRONNEMENT DU SITE

Le projet NEWCOLD sera implanté sur la ZAC de Villeroy, sur une emprise foncière de 8,5 ha, sur 3 communes : Fouchères (89150), Subligny (89150) et Villeneuve-la-Dondagre (89150) (cf. figure suivante).

Localisation du projet NEWCOLD



Localisation du site de NEWCOLD



Le site s'implante dans la zone d'activités de l'Aire de Villeroy qui comprend les entreprises suivantes (cf. figure suivante) :

- Automobile :
 - RENAULT SAS : ICPE soumise à autorisation ;
- Logistiques :
 - AVEM ;
 - EURIAL Logistique Est : ICPE soumise à autorisation ;
 - En projet : STONEHEDGE : entrepôt de stockage.
- Gestion des déchets :
 - Déchetterie de la communauté de communes du Gâtinais : ICPE soumise à enregistrement.

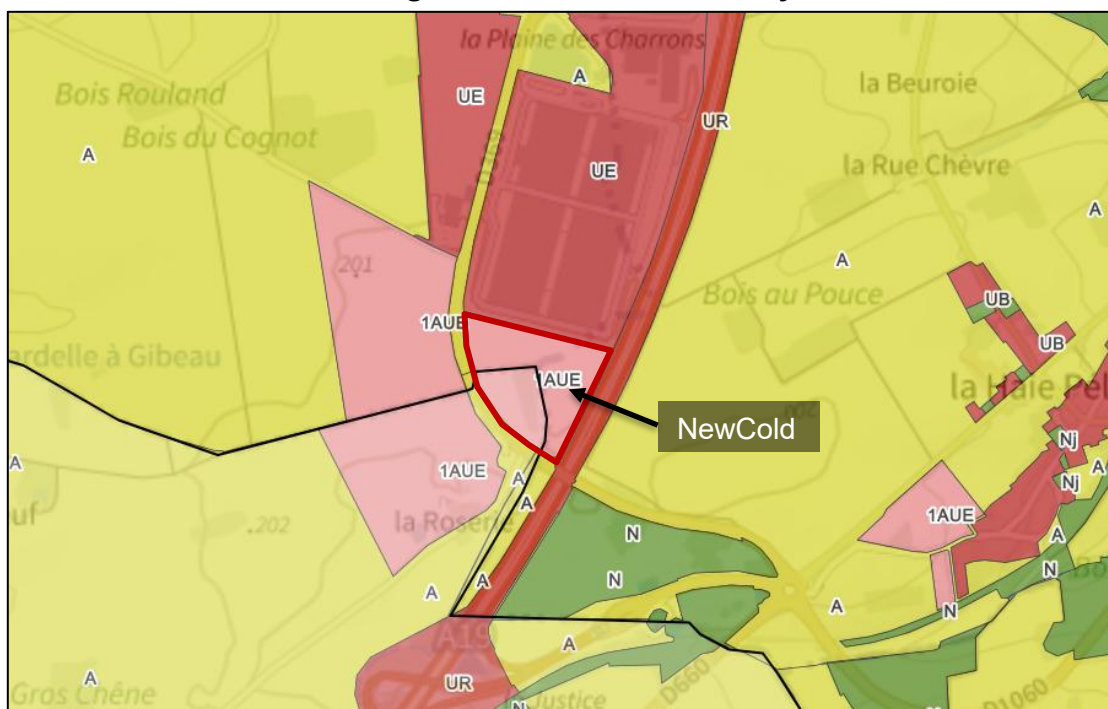
Environnement proche de NEWCOLD



Le projet s'implante sur une zone industrielle en développement et est bordé à l'Est par l'A19. Les communes de Fouchères (89150), Subligny (89100) et Villeneuve-la-Dondagre (89150) font partie du Plan Local d'Urbanisme (PLU) intercommunal du Gâtinais en Bourgogne. Ce PLU a été modifié en 2023 et approuvé en 2024.

Le projet se situe en zone 1AUE, zone à urbaniser à vocation d'activités économiques. (cf. carte suivante). L'habitation la plus proche est située au sud du site à 250 m. Cette habitation est située dans la zone d'extension de la zone d'activité, et sera prochainement rachetée par la Communauté de Commune du Gâtinais en Bourgogne. Les autres habitations les plus proches sont situées à 1 km à l'Est (Subligny), 1,1 km au Nord-Ouest (Fouchères) et 1,5 km au Sud-Ouest (Villeneuve-la-Dondagre).

Zonage PLUi de l'Aire de Villeroy



En dehors des entreprises de la zone d'activités de l'aire de Villeroy, le site est bordé par des parcelles agricoles.

2.2 PROJET D'IMPLANTATION

NEWCOLD a pour projet l'implantation d'un centre de stockage frigorifique dédié à l'agroalimentaire sur les communes de Fouchères, Subligny et Villeneuve-la-Dondagre (89).

L'implantation du site a été retenue pour son caractère central au regard de ses futurs clients et de sa proximité avec un grand axe de circulation : l'A19.

La figure suivante présente la configuration du site.

Configuration générale du projet NEWCOLD



L'entrepôt stockera principalement des crèmes glacées (50%), des pommes de terre (25%) et des plats préparés (25%) surgelés. La réfrigération s'effectue par un système de refroidissement à l'ammoniac (température de stockage de -23°C).

L'entrepôt est composé de 3 cellules de grande hauteur nommées « High Bay ».

La zone logistique dédiée à la réception, au tri et à la réorganisation des palettes réfrigérées avant expédition est appelée « Low Bay ».

Dans le prolongement du bâtiment Low Bay vers l'Ouest sont implantés les locaux techniques et les bureaux sur deux niveaux.

Le projet comporte en extérieur :

- un auvent pour le stockage de palettes bois,
- des parkings poids lourds et véhicules légers,
- les installations de sprinklage,
- un maillage de réserves incendie (2*240 m³, 4*120 m³ et une cuve de 720 m³) ainsi que la voie de contournement pompier,
- ainsi que le bassin de rétention et régulation des eaux pluviales.

Les High Bay présenteront une hauteur d'environ 37 m et sont séparées de 6 m. La structure des bâtiments est métallique en racks autoportants.

3 RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

3.1 IMPACT SUR LA POPULATION, LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE CULTUREL

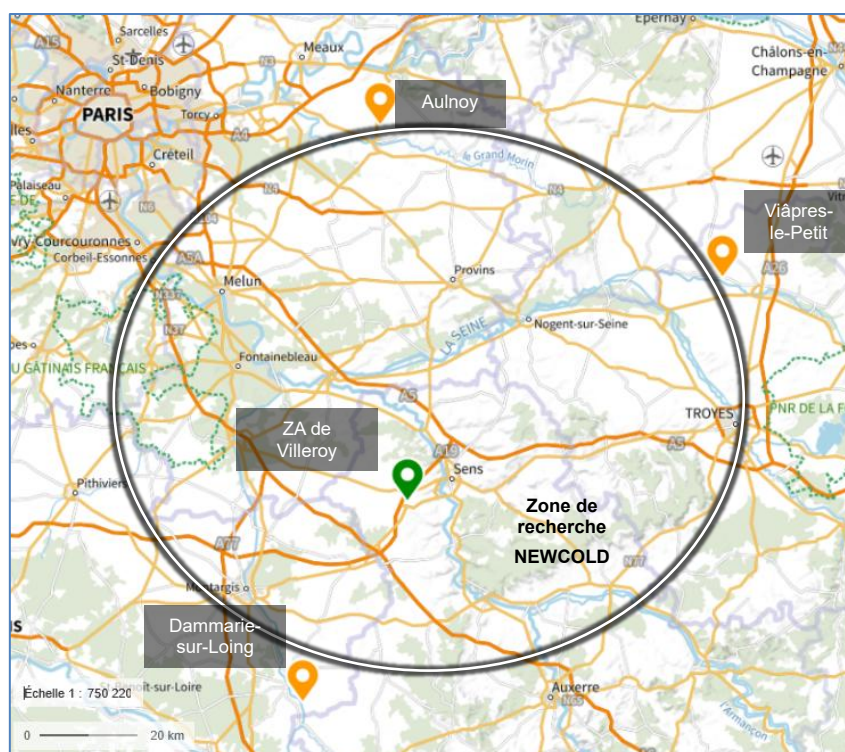
Les différentes constructions du projet seront conformes aux règles d'urbanismes en vigueur, notamment le règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne.

Afin de répondre à la demande de clients de l'agroalimentaire situés dans le centre de la France, NEWCOLD a cherché à compléter son implantation à l'Est-Sud-Est de la région parisienne ou au sud de la région lyonnaise.

Le choix de l'implantation du site de NEWCOLD dans l'Yonne, s'est fait suite à :

- une étude barycentrique entre les clients et les plateformes d'expédition (cf. carte suivante),
- à une étude de faisabilité sur le site de l'aire de Villeroy,
- et grâce à la proximité d'un axe important l'A19.

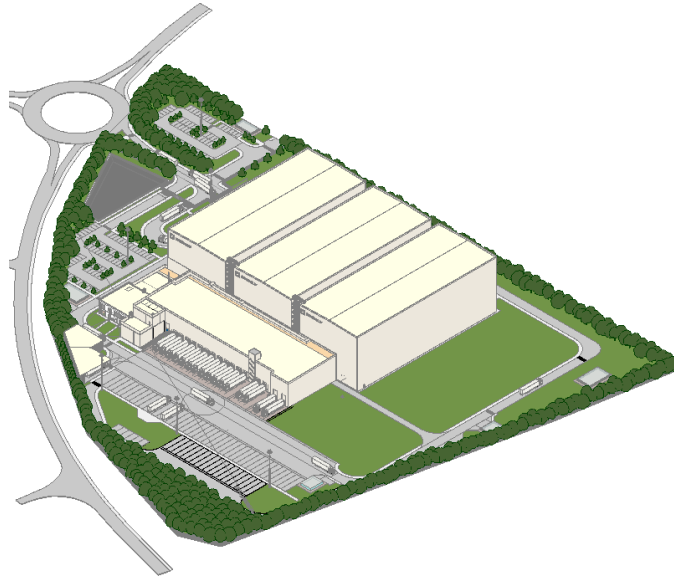
Résultats de l'étude barycentrique et site de Fouchères, Subligny et Villeneuve-la-Dondagre



Le paysage dans lequel s'inscrit l'implantation du projet est un paysage industriel et agricole. Aucun site classé ou inscrit n'est présent dans un rayon de 3 km.

Les volumes projetés sont présentés sur la figure suivante :

Volumétrie du projet



La hauteur de ces volumes est traitée de manière progressive : les bâtiments les plus hauts sont placés loin des limites de voirie, tandis que ceux dont la hauteur est plus modeste se trouvent plus près de ces limites. Les trois volumes de stockage, d'une hauteur de 37,98 m à l'acrotère, génèrent un rythme visuel grâce à leurs dimensions identiques et leur positionnement régulier. Le périmètre de la parcelle sera également bordé d'une frange végétalisée (arbustes et arbres) pour dissimuler les bâtiments et favoriser leur intégration dans le paysage.

Les façades des bâtiments dédiés au stockage, à l'expédition et aux locaux techniques seront constituées de panneaux sandwich en finition métallique de couleur blanche (RAL 9010). Les façades du bâtiment des bureaux, quant à elles, seront réalisées en panneaux d'acier ondulé, de teinte et de RAL identiques, afin de créer une harmonie visuelle entre les différents volumes bâtis.

Les toitures des bâtiments de stockage et d'expédition seront recouvertes d'une membrane PVC blanche, tandis que celles des bâtiments de bureaux et des locaux techniques seront équipées d'une étanchéité en bitume classique.

L'insertion paysagère est présentée sur les figures suivantes.

Insertion paysagère de l'installation

Vue depuis le croisement RD 369



Vue depuis la RD369 - Renault

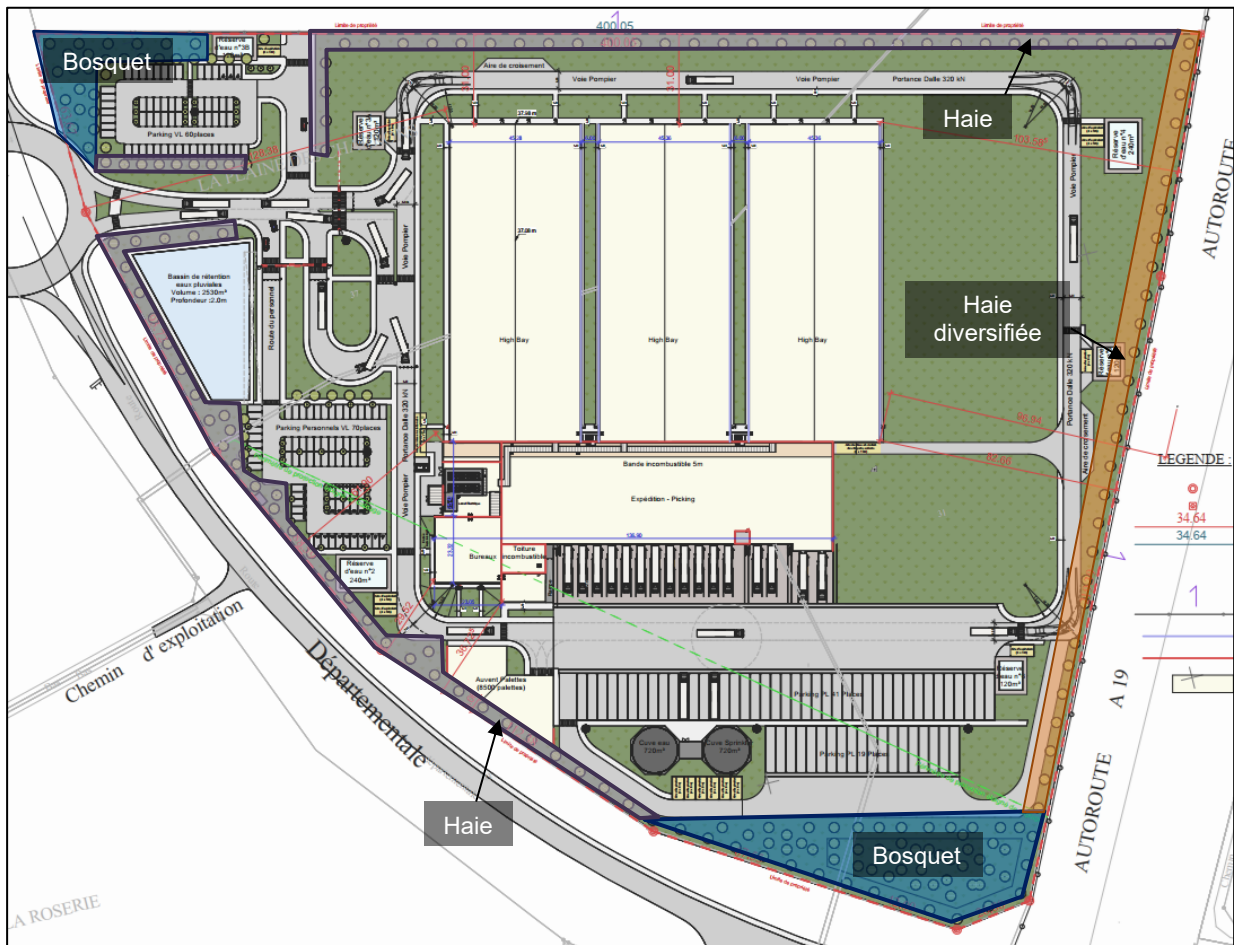


Vue depuis le sud



Un programme de plantation a été défini dans le cadre de l'étude faune flore zone humide présentée ci-après.

Plantations sur le site de NEWCOLD



Les essences ont été choisies pour leur persistance : Pin noir, Pin sylvestre, Chêne vert, If, Arbousier, Houx, Ajonc, Chèvrefeuille caprifol, Troène commun, Viorne et Buis afin de maintenir ce masque visuel tout au long de l'année. Par ailleurs, quelques essences diversifiées seront également intégrées, telles que l'Alisier Torminal, le Chêne pédonculé, le Chêne sessile, le Hêtre, le Frêne, le Mérisier, le Cornouiller, l'Églantier, le Fusain, le Noisetier, le Charme et le Sureau noir.

Les plantations seront disposées de manière aléatoire pour créer une épaisseur d'aspect naturel. Elles seront également choisies pour leur croissance rapide, afin d'assurer rapidement un effet de masque visuel et une densité végétale importante. Cette frange végétale contribuera également à une continuité paysagère avec les limites parcellaires de la parcelle voisine (Renault), qui présente également une plantation dense et un effet de masquage similaire.

Le projet s'intégrera dans le paysage industriel de l'Aire de Villeroy : le site logistique d'Eurial présente des volumes similaires (cf. figure suivante).

Transtockeur Eurial logistique Est



A la suite de ce programme de plantation, le projet n'aura pas d'impact significatif sur les paysages et le patrimoine culturel.

3.2 IMPACT SUR LA BIODIVERSITE

Dans le cadre du projet de création d'un entrepôt frigorifique de grande hauteur sur les communes de Fouchères, Subigny et Villeneuve-la-Donnagré dans l'Yonne (89), une étude faune flore zones humides 4 saisons a été menée en 2023/2024.

Les données initiales du bureau d'étude BIOS (visites au printemps et en été 2023) ont été complétées par 3 visites GES en automne 2023 et hiver 2023/2024 et printemps 2024. Ces interventions ont été menées dans des conditions climatiques favorables à l'observation de la biodiversité.

L'étude complète est donnée en annexe de l'étude d'impact, nous y renvoyons le lecteur.

La parcelle du projet est intégrée à une zone d'activité, à l'ouest de l'autoroute A19. Les connectivités de trames écologiques bleues et vertes sur la zone projet sont assez faibles, mais des déplacements d'individus sont recensés.

Le site se caractérise, dans son état initial, par la présence de dépôts de remblais sur une hauteur importante, issus de l'aménagement routier pour la création de la voie de contournement de Sens.

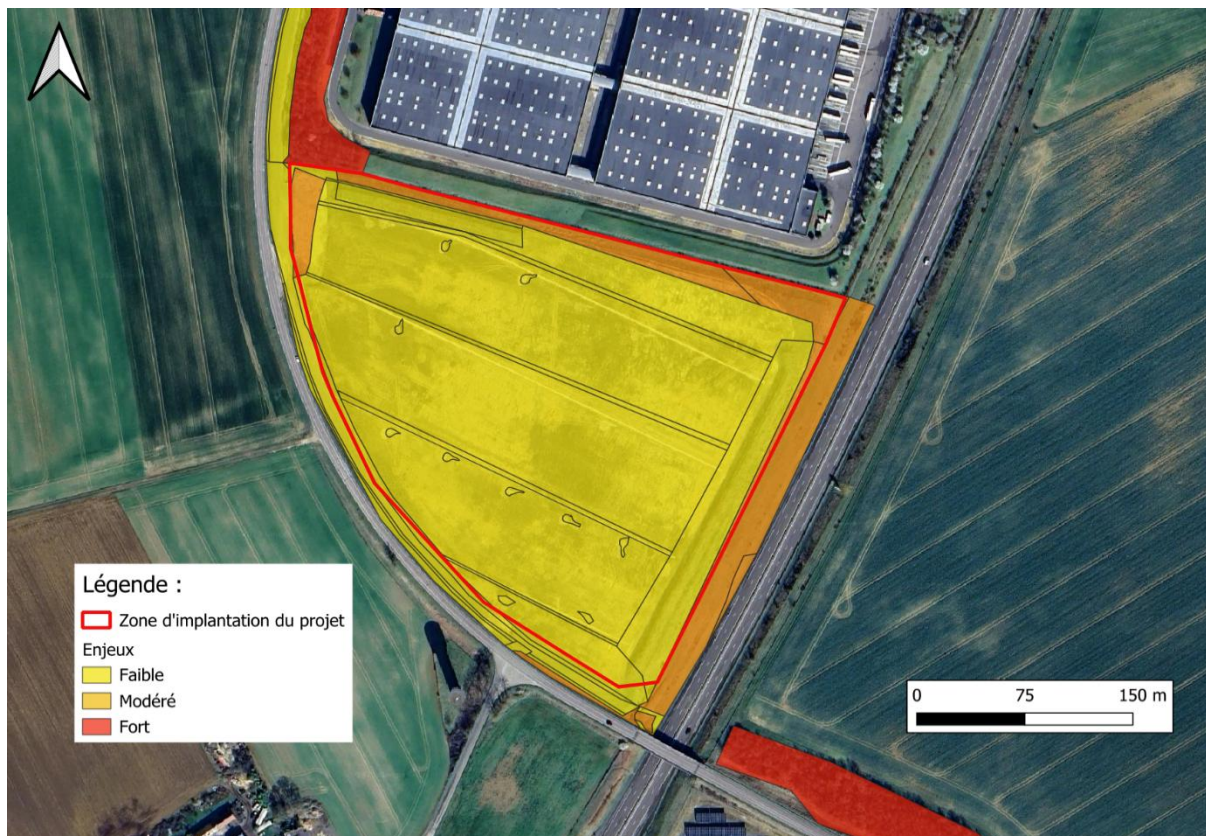
Lors des prospections ont été recensées sur l'aire d'étude (parcelle d'implantation et environnement proche) :

- 116 espèces floristiques, sans espèces protégées ou à enjeu patrimonial sur la zone d'implantation, avec une espèce jugée exotique envahissante,
- 45 espèces d'oiseaux, dont 34 protégées nationalement avec seulement deux espèces nicheuses (5 couples nichant sur la zone d'étude),
- 1 espèce protégée de reptile (le lézard des murailles), et 1 espèce protégée d'amphibien (triton crêté observé hors site) ;
- 12 espèces de mammifères terrestres, dont 1 protégée hors site (le hérisson d'Europe) et 5 espèces de chiroptères en chasse (absence de gîte sur la parcelle)
- 1 cortège entomofaunique de 32 espèces sans espèces à enjeu sur le site.

Suite à l'étude des critères habitats, pédologiques et floristiques, aucune zone humide n'est identifiée sur l'emprise du projet.

La synthèse des enjeux est présentée sur la figure suivante :

Figure : Cartographie du niveau d'enjeu des habitats



Au vu des habitats répertoriés et de la faune identifiée, la parcelle d'implantation présente des enjeux écologiques limités, concentrés autour de 4 points :

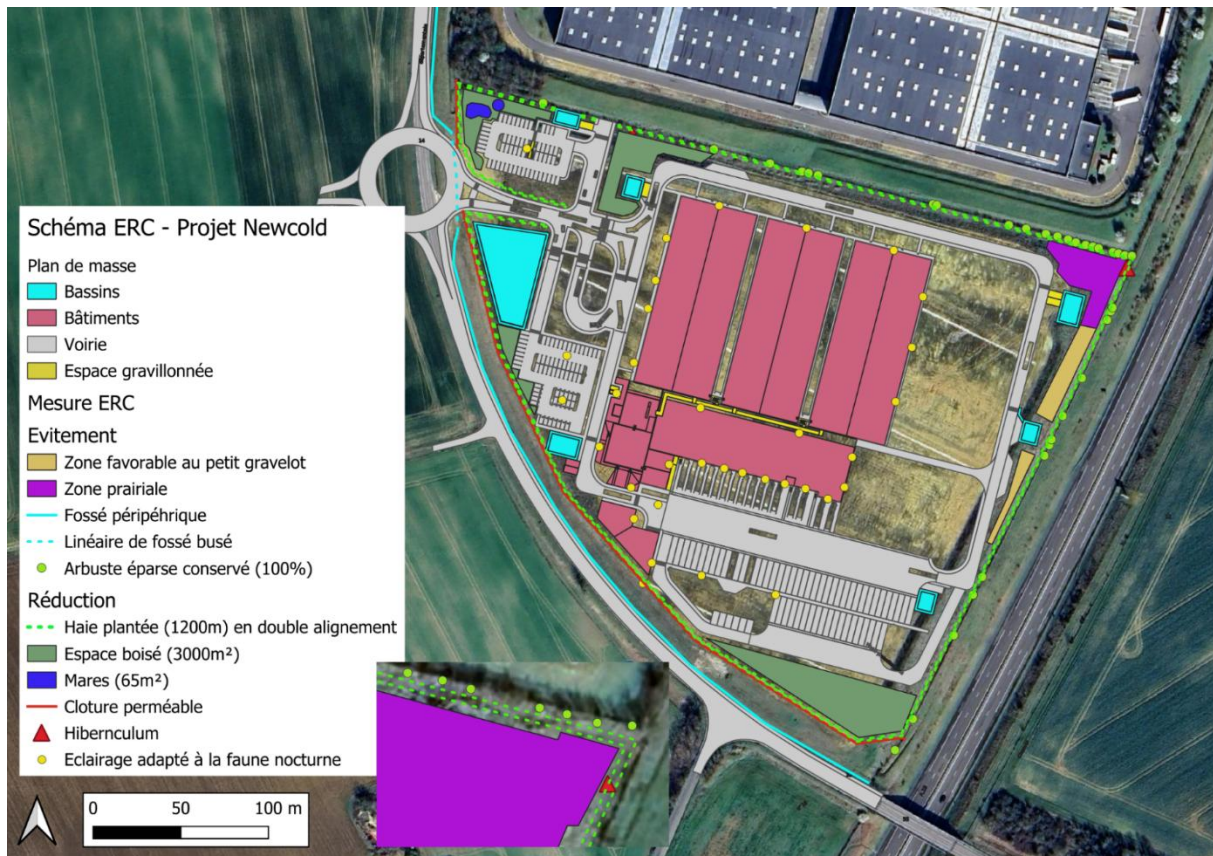
- Nidification au sol sur une zone de remblais peu végétalisés du petit gravelot ;
- Nidification de mésange charbonnière dans des arbustes isolés ;
- Présence du lézard des murailles en reproduction au nord du site ;
- Présence localement du hérisson d'Europe et de plusieurs espèces d'amphibiens susceptible d'utiliser la zone projet lors des déplacements.

Le reste de la zone impactée par le projet sert exclusivement de zone de chasse pour les cortèges observés. Les niches écologiques potentiellement impactées sont de faible qualité. Les habitats alentour permettent la fuite et l'accueil des individus observés.

Le schéma ERC (Eviter-Réduire-Compenser) proposé implique :

Evitement	<p>E1. La préservation des quelques arbustes isolés occupés par des oiseaux nicheurs, observés sur le site</p> <p>E2. Conserver une partie de la zone enherbée périphérique qui se place comme la zone principalement végétalisée permettant de conserver un axe de déplacement et de refuge durant la phase chantier.</p> <p>E3. Conserver la continuité du fossé périphérique du site favorable à la migration éventuelle d'amphibiens par la mise en place de busage.</p> <p>E4. Conserver une zone favorable à la nidification du petit gravelot et favorable aux reptiles.</p>
Réduction	<p>R1. Limitation de l'emprise du projet</p> <p>R2. Respect du cycle biologique des espèces</p> <p>R3. Mise en place d'une clôture perméable à la faune</p> <p>R4. Mise en place de deux hibernacula</p> <p>R5. Gestion de la pollution lumineuse</p> <p>R6. Plantation de haies et espaces boisés</p> <p>R7. Création de mares favorables aux amphibiens</p> <p>R8. Suivi des espèces exotiques envahissantes</p> <p>R9. Présence d'un écologue.</p>
Compensation	-

Ce schéma est repris sur la figure suivante :



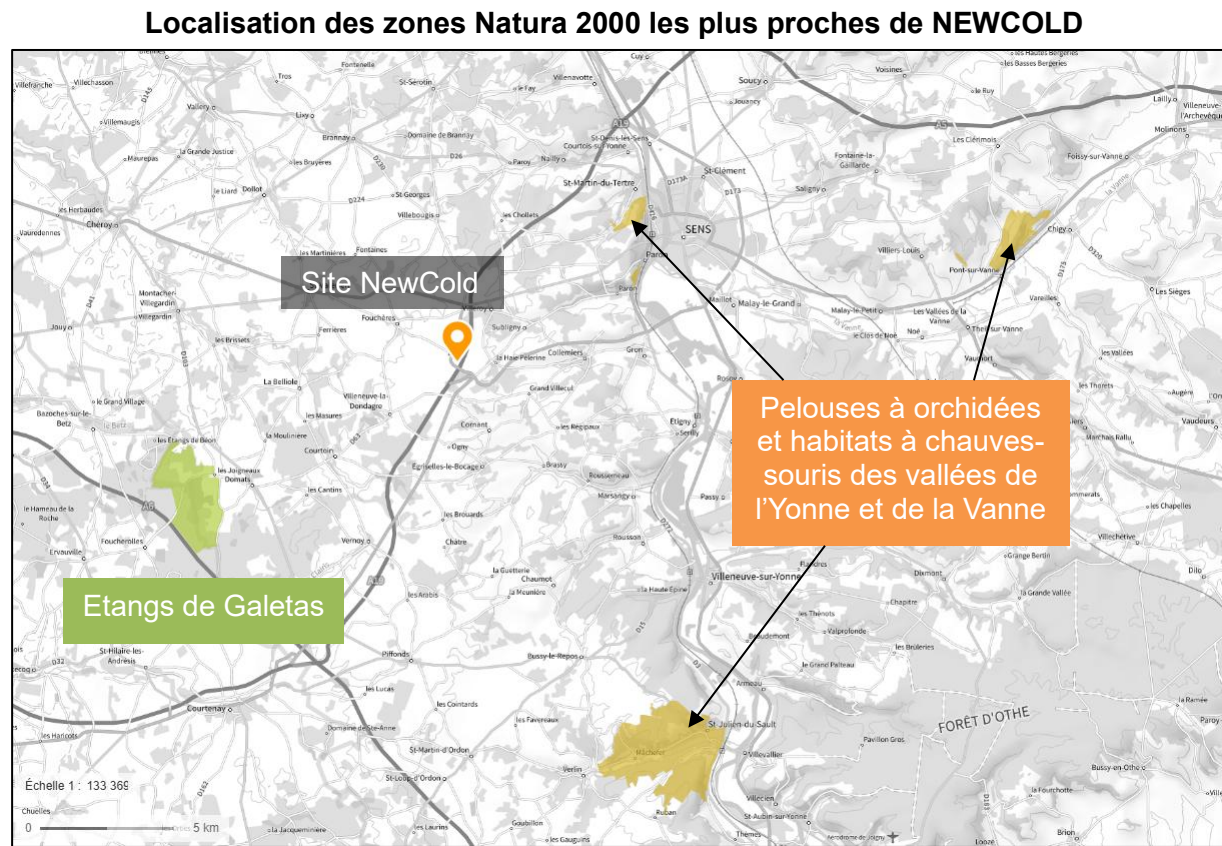
Compte tenu de la nature du projet et de la bonne application des mesures ERC, le projet ne semble à terme ne pas avoir impact significatif sur les cortèges à enjeux ou leurs habitats ; il peut être réalisé en l'état sans demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

3.3 ETUDE D'INCIDENCE NATURE 2000

Les zones Natura 2000 les plus proches sont :

- Directive habitats : FR2601005, Pelouses à orchidées et habitats à chauves-souris des vallées de l'Yonne et de la Vanne, située à 7,3 km au nord-est ;
- Directive oiseaux : FR2612008, Etangs de Galetas, située à 9,7 km au Sud-Ouest du site.

La figure suivante représente la localisation des zones Natura 2000 les plus proches.



La parcelle du projet, quasiment dépourvue de végétation lors du diagnostic initial, constitue une zone de chasse de faible importance pour les chiroptères. Les sites Natura 2000 les plus proches se situant à plus de 7 km, le secteur est peu fréquenté par les populations issues de ces zones. De plus, la proximité de l'autoroute réduit encore la qualité écologique et l'attrait du site pour les chauves-souris.

Les seules émissions du site sont :

- Les eaux usées (estimées à 5 m³/j) : ces eaux seront traitées par la station d'épuration de FOUCHERES-ZI-RENAULT-SENOBLE ;

- Les eaux pluviales : ces eaux seront traitées par déshuileur-déboureur puis régulées vers le réseau d'eau pluviale de l'aire de Villeroy ;
- Les émissions dans l'air liées à l'augmentation du trafic : ces émissions seront très localisées.

Au vu des distances et de l'absence de relation directe entre la parcelle et les écoulements d'eau ; l'impact sur les Natura 2000 est jugé nul.

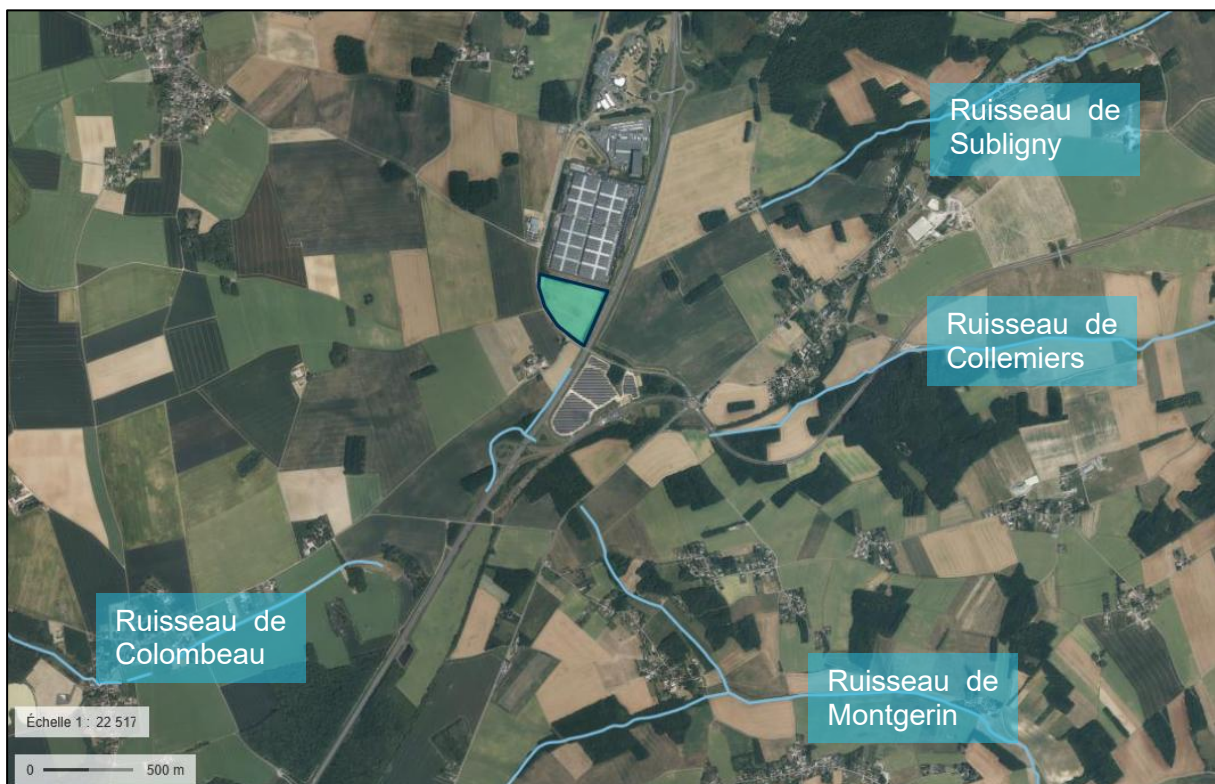
3.4 IMPACT SUR L'EAU

3.4.1 Contexte

Les parcelles s'inscrivent dans le bassin versant Seine-Normandie. Les communes sont concernées par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Seine-Normandie. Aucun SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) n'est rédigé ou en cours de rédaction pour ce site. Le projet est conforme au SDAGE Seine-Normandie.

A proximité du site d'implantation de NEWCOLD, l'ensemble de ces cours d'eau sont considérés comme intermittents : il y a une absence d'eau en saison sèche. Les cours d'eau à proximité du site ne sont pas alimentés par des sources.

Localisation des cours d'eau à proximité du site d'implantation



Le site Naïades présente les résultats d'analyses de l'eau sur différents cours d'eau de France.

Pour tous les paramètres, les concentrations mesurées en moyenne sur les cours d'eau sont conformes aux seuils de bon état et de très bon état à l'exception du ruisseau de Collemiers. Tous ces cours d'eau sont éloignés du site.

Les communes de Fouchères (89150), Subligny (89100) et Villeneuve-la-Dondagre (89150) se situent sur la masse d'eau souterraine FRHG210 « Craie du Gâtinais ».

La masse d'eau souterraine est une nappe libre d'une superficie totale de 3 623 km².

Selon les analyses du SDAGE Seine-Normandie, la masse d'eau souterraine de la Craie du Gâtinais présente :

- Un bon état quantitatif. Aucun risque n'est identifié pour le maintien du bon état quantitatif.
- Un état chimique médiocre (nitrates et pesticides).

Le SDAGE Seine-Normandie fixe les objectifs suivants :

- Bon état quantitatif d'ici 2015 : objectif atteint ;
- Etat qualitatif : bon état d'ici 2027. Des objectifs moins stricts sur les Nitrates, Somme des pesticides totaux, Métolachlor ESA sont définis : non-dégradation de la qualité actuelle.

Une partie du site d'implantation de NEWCOLD se situe dans le périmètre de protection éloigné (PPE) d'un captage d'eau potable. La figure ci-après localise le périmètre de protection.

Périmètre de protection d'un captage par rapport au site de NEWCOLD



PPI = Périmètre de Protection Immédiat

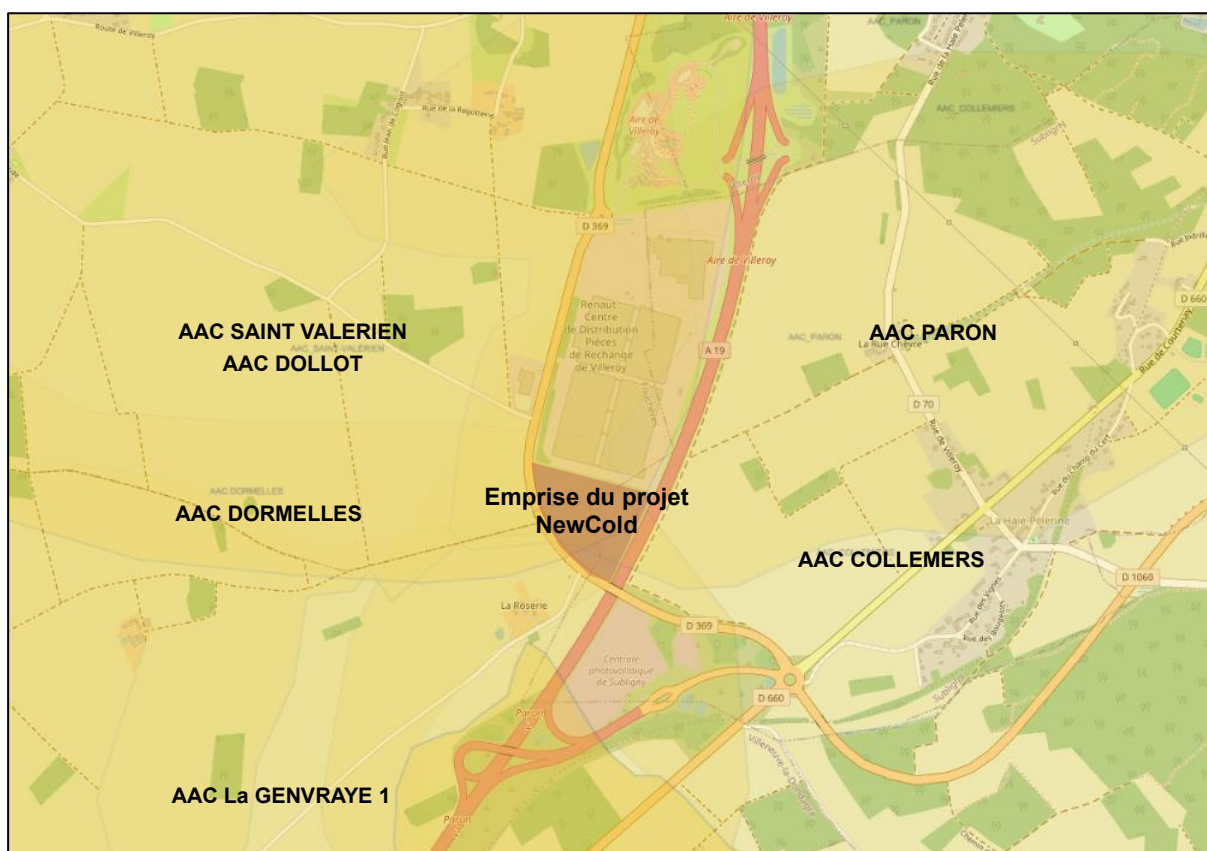
PPR = Périmètre de Protection Rapproché

PPE = Périmètre de Protection Eloigné

Le périmètre de protection de captage est lié aux sources de Bourron, Villeron et Villemer. Il englobe les communes : Bourron-Marlotte, Grez-sur-Loing, La Genevraye, Montcourt-Fromonville, Montigny-sur-Loing, Larchant, Jouy, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Villebéon, Villemer, Blennes, Cheroy, Chevy en Sereine, Montacher-Villegardin, Vaux-sur-Lunain.

Le site se trouve sur six Aires ou Bassins d’Alimentation de Captage (AAC ou BAC) qui sont repérés sur la carte ci-après (source : Atlas-Catalogue du Sandre).

Bassins d’alimentation de captage au niveau du site



Nom de l’AAC Administratif	Nom De l’AAC d’usage
AAC_SAINTE-VALÉRIEN	BAC de la Source de l’Orvanne
AAC_PARON	BAC du Captage de la Rue de la Pompe
AAC_DOLLOT	BAC de la Source du Château
AAC_COLLEMIERS	BAC des Trois Fontaines
AAC LA-GENEVRAIE 1	BAC LA-GENEVRAIE 1
AAC DORMELLES	BAC DORMELLES

L’implantation dans un bassin d’alimentation de captage nécessite des plans de lutte contre les pollutions diffuses. Cette préoccupation est prise en compte.

La zone d’étude est une ancienne parcelle agricole dont les horizons de surface ont été décapés. La parcelle est drainée : 4 drains rejoignent un bassin d’eau pluviale dont la surverse rejoint le fossé de bord de route.

Les tests d’infiltration de type essai à la fosse (cf. présentation §3.1.2.8) ont été menés à l’emplacement projeté pour le bassin en septembre 2025 : la perméabilité est mesurée entre

1.10⁻⁷ et 1.10⁻⁸ m/s, ce qui est particulièrement faible et constitue une impossibilité technique pour assurer l'infiltration à la parcelle.

L'enjeu est jugé important compte tenu du contexte hydrologique du site localisé sur un périmètre de protection éloigné de captage et 6 Bassins d'Alimentation de Captage.

3.4.2 Incidences du projet

Consommation d'eau

La consommation d'eau, limitée aux usages sanitaires est faible : 5 m³/jour, sans impact sur les ressources en eau locales.

Les eaux usées sanitaires sont raccordées au réseau public d'assainissement qui en assurera le traitement. Ce raccordement sera sans impact significatif sur son fonctionnement.

Gestion des eaux pluviales et déversements accidentels

Compte tenu du :

- contexte hydrogéologique sensible (PPE de captage et intersection de 6 Bassins d'Alimentation de Captage)
- de l'imperméabilité mesurée des sols (1.10⁻⁷ m/s), l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle a été écartée.

NEWCOLD retient la solution d'un bassin étanche assurant la régulation des eaux pluviales avant rejet dans le réseau d'eau pluviale du parc d'activité de l'aire de Villeroy.

Les eaux seront traitées par un séparateur à hydrocarbures en entrée du bassin. Le bassin servira également de bassin de confinement en cas d'incendie.

Localisation du bassin de gestion des eaux pluviales / bassin de confinement



Dimensionnement du bassin de régulation des eaux pluviales

Le volume nécessaire à la régulation des pluies a été calculé selon la méthode des pluies. Les hypothèses suivantes ont été considérées :

- Station météorologique de Savigny/Clairis ;
- Régulation d'une pluie trentennale (SDAGE Seine-Normandie) ;
- Débit de fuite retenu à 3l/s/ha¹.

La répartition des surfaces et leur coefficient de ruissellement sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Répartition des surfaces du site de NEWCOLD

	Données		Coefficient de ruissellement (Cr)
	Surfaces aménagées (S)		
	m ²	ha	
Bâtiments	22111	2,2111	1
Voiries bitume	25900	2,59	0,95
Voiries béton	1973	0,1973	1
Surface stabilisée (grave)	0	0	0,35
Empierrement	0	0	0,5
Espaces verts	33575	3,3575	0,15
Prairie	0	0	0,07
Bassin	1388	0,1388	1
Surface totale	8,49	ha	
Coefficient d'apport	0,63	-	
Surface active	5,37	ha	

Le détail du calcul du volume nécessaire à la régulation des pluies est présenté en annexe 9.

Le volume nécessaire à la régulation des pluies, nouvelles voiries incluses, est de 2 508 m³.

Le cas échéant, le bassin servira également à contenir les eaux d'extinction incendie. Le dimensionnement du bassin est présenté dans l'étude de danger (le volume D9A calculé est de 2 530 m³).

Le volume du bassin sera de 2 530 m³ et sera suffisant pour gérer les eaux pluviales du site.

Les eaux pluviales seront pompées et envoyées vers le fossé de la zone d'activité. En cas de plus supérieure à la pluie trentennale, une surverse permettra d'évacuer les eaux du bassin de régulation.

Les risques de déversements sur les sols pourraient concerner :

- Huiles lors d'opération de maintenance des installations techniques : celles-ci se déroulent dans les bâtiments et non sur des zones en contact direct avec les sols et donc sans lien possible vers les aires de protection de captages et aires d'alimentation de captage.
- Ammoniac liquide lors d'une fuite accidentelle : la salle des machines est dotée d'une rétention étanche qui peut contenir 100 % de l'ammoniac contenu dans l'installation :

¹ Le PLU demande l'infiltration à la parcelle, sauf impossibilité technique.

aucun ammoniac liquide ne peut rejoindre les sols, ni les eaux superficielles ou souterraines.

Nous précisons que l'installation d'appauvrissement d'oxygène ne génère aucun azote sous forme liquide et donc aucune émission d'azote liquide vers les sols et donc aucun transfert vers les eaux souterraines ou les eaux superficielles n'est possible.

Bien que le site soit situé dans des Bassins d'Alimentation de Captages et partiellement sur le périmètre de protection éloignée d'un captage d'eau potable, l'activité est bien adaptée à ce contexte et l'impact du projet en phase d'exploitation est jugé comme négligeable.

3.5 IMPACTS SUR LE SOL, LE SOUS-SOL ET LES TERRES

Une campagne d'analyse des sols a été menée en 2023. Aucune contamination aux hydrocarbures totaux (seuil de 500 mg/kg de matière sèche, défini pour des déchets en ISDI), en métaux lourds ou en composés organiques comme les HAP, les BTEX, les PCB, et les COHV n'a été mise en évidence sur le site.

Les produits dangereux seront stockés sur rétention. La salle des machines pour la production de froid est aussi sur rétention.

Les voiries sont imperméabilisées pour éviter l'infiltration de liquides polluants. Les eaux pluviales transiteront par un séparateur à hydrocarbures puis un bassin de régulation des eaux pluviales et confinement des eaux d'extinction incendie avant rejet au réseau pluvial de la zone d'activité.

Les travaux nécessitent des terrassements définis par les études géotechniques. Les terres excavées lors des travaux seront soit utilisées sur site, soit prises en charge par les entreprises de terrassement et évacuées en filières adaptées. Leur traçabilité sera assurée conformément à la réglementation en vigueur.

Le projet n'aura pas d'impact significatif sur le sol et le sous-sol.

3.6 IMPACT SUR L'AIR ET LE CLIMAT

3.6.1 Rejets atmosphériques

Les process utilisés sur le site n'intégrant pas d'émissions atmosphériques, seules les installations de sprinklage (protection incendie) nécessitent l'utilisation de générateurs diesels. Ces installations fonctionnent de façon occasionnelle lors des tests hebdomadaires et en situation accidentelle.

En termes de circulation, il est prévu une augmentation du trafic de poids lourds et de véhicules légers correspondant à 8% du trafic de PL de l'A19. Une augmentation des gaz d'échappements proportionnelle à la circulation supplémentaire est donc attendue ; l'impact de la circulation routière sur la qualité de l'air local restera toutefois limité et peu perceptible, en l'absence de conditions de dispersion défavorables et dans un contexte d'amélioration des émissions (application de la norme Euro 6, puis à partir de novembre 2026 de la norme Euro7). Le choix de l'implantation du site au niveau des barycentres (cf. raisons des choix) permet de limiter au maximum les déplacements entre les clients et NEWCOLD et entre NEWCOLD et les lieux d'expédition. Ce positionnement stratégique permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Le personnel sera invité à utiliser les transports en commun et des mobilités douces lorsque cela est possible.

Aucune émission atmosphérique d'ammoniac (utilisé pour la production de froid) n'est attendue en fonctionnement normal. En situation accidentelle, des fuites d'ammoniac peuvent survenir sous forme gazeuse ou liquide. Les causes et les conséquences d'un tel scénario sont présentées dans l'étude de dangers (pièce 7). Aucune modélisation n'entraîne des effets indésirables au sol et le panache de gaz reste peu étendu au-delà des limites de propriété.

En phase chantier, les travaux de terrassement pourront provoquer l'envol de poussières. Les voiries souillées et les engins de chantier seront nettoyés.

Les rejets atmosphériques liés au projet n'auront pas d'impact significatif sur l'air et le climat.

3.6.2 VULNERABILITE DU PROJET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une étude de 2013 sur l'adaptation climatique des territoires normands, commanditée par la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), montre notamment qu'à l'horizon 2030, la région est susceptible de connaître :

- Une hausse des températures annuelles de l'ordre de +2°C, +3°C au maximum à l'intérieur des terres, accompagnée d'une hausse de nombre de jours de canicule,
- Des épisodes de fortes précipitations plus fréquents en hiver (+5 à 10% de jour avec des précipitations de plus de 10 mm), à l'inverse en été on observe une réduction de la disponibilité de la ressource en eau
- Une augmentation des vents océaniques.

Une hausse du niveau moyen de la mer n'est pas susceptible d'impacter le projet de la société NEWCOLD.

Une hausse des températures moyennes engendrerait une consommation énergétique plus soutenue pendant les périodes chaudes.

La vulnérabilité du projet à une baisse de la ressource en eau est faible, puisque les activités ne consomment pas d'eau.

3.6.3 Consommation d'énergie

La consommation énergétique de NEWCOLD sera principalement réalisée pendant les heures creuses. Sur le plan opérationnel, cette stratégie repose sur un ajustement des consignes de mise en service des groupes froids. Les chambres froides négatives exploitées par NEWCOLD disposent d'une plage de régulation comprise entre une température minimale et maximale, conférant une certaine inertie thermique. Cette flexibilité sera exploitée pour abaisser temporairement la température de consigne au niveau plancher en heure creuse, constituant ainsi un stockage d'énergie thermique sous forme de froid latent.

Les bâtiments seront de couleur blanche qui, en réfléchissant la lumière du soleil, diminue fortement la chaleur transmise à l'intérieur du bâtiment via le toit et permet une économie d'au moins 15 % d'énergie au niveau des chambres froides négatives.

NEWCOLD a fait le choix pour ses installations frigorifiques d'une technologie n'utilisant pas d'eau. L'économie d'eau est estimée à 8000 m³/an.

NEWCOLD avait prévu l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des High Bay et Low Bay. Suite à l'avis du SDIS 89, NEWCOLD a fait le choix de ne pas installer de panneaux photovoltaïques en toitures. En effet, les toitures à plus de 30 m de hauteur : l'accès

présente des difficultés pour les services de secours ainsi que pour le déploiement des moyens de défense incendie. Les panneaux présentent un risque supplémentaire d'incendie.

3.7 IMPACT DU PROJET SUR LES VOIES DE COMMUNICATION

Dans le cadre du projet, le nombre de véhicules à passer par jour en supplément sur la D369 et l'A19 sera de :

- 2 x 124 poids-lourds (PL) : 248 mouvements/jour ;
- 2 x 140 véhicules légers (VL) (personnel et prestataires extérieurs) : 280 mouvements/jour.

A la circulation initiale, il faut ajouter celle du projet STONEHEDGE localisé sur la ZA de Villeroy estimée à 504 VL et 318 PL par jour.

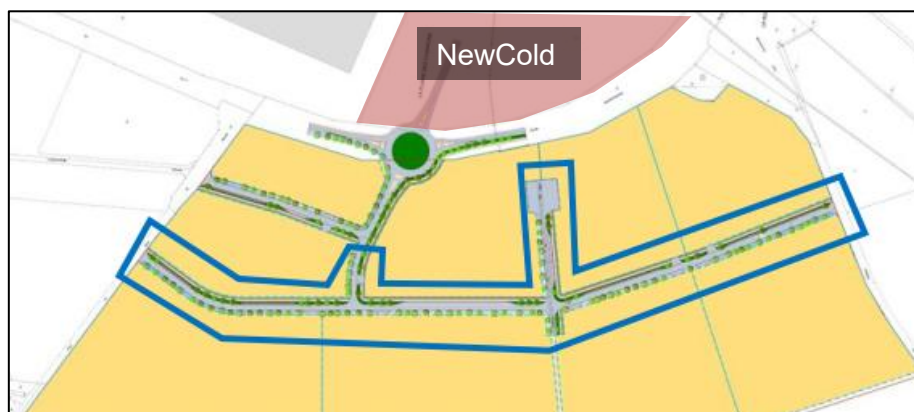
Le projet dispose d'une excellente situation par rapport aux autoroutes A19 et son échangeur à environ 3km du site par la route. Les poids lourds arriveront uniquement par ces axes, parfaitement capables d'absorber le trafic engendré par le projet.

La zone d'activité de l'aire de Villeroy est en projet d'extension. Suite à une étude de trafic CDVIA de 2022, et l'étude C3i de 2025 un giratoire sera construit à l'entrée de NEWCOLD et de nouvelles voies d'accès aux entreprises existantes et futures seront mises en place depuis ce giratoire (STONEHEDGE et AVEX). Il en résulte trois scénarios pour la zone attenante à NEWCOLD.

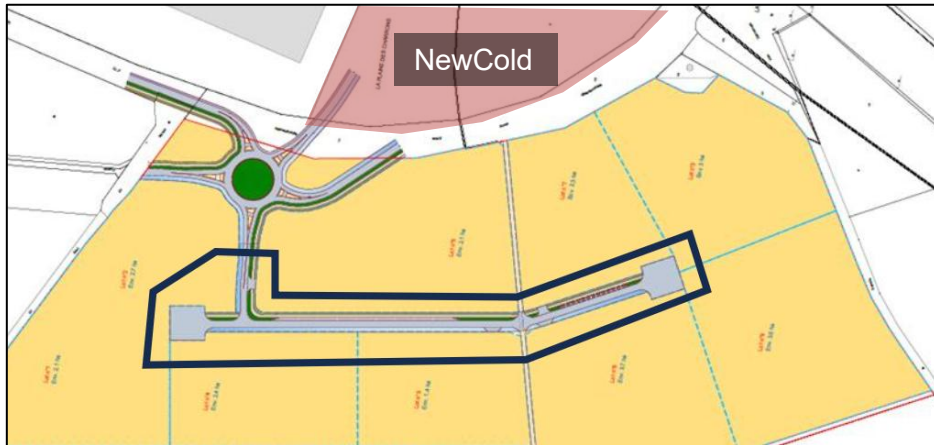
Scénario 1



Scénario 2



Scénario 3



Un giratoire sera construit et permettra de desservir NEWCOLD. De nouveaux accès seront aménagés depuis le giratoire notamment pour desservir le futur site de STONEHEGE et l'entreprise AVEM.

Cet aménagement permettra d'assurer la fluidité du trafic sur la zone d'activité de l'aire de Villeroy et de le sécuriser. L'augmentation du trafic liée à l'installation de NEWCOLD et du projet STONEHEDGE aura un impact très limité après la mise en place de l'un de ces scénarii.

3.8 IMPACT SUR LE BRUIT

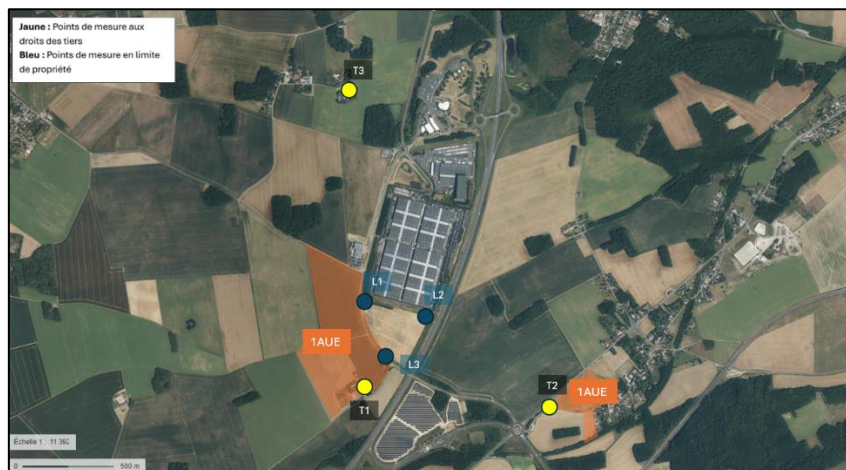
Le projet se situe dans une zone industrielle où les activités suivantes sont également source de bruit :

- Circulation liée aux activités de RENAULT SAS, AVEM, EURIAL Logistique Est, l'Aire de Villeroy, STONEHEDGE (futur site d'entrepôt logistique), déchetterie de la communauté de commune du Gâtinais et l'A19 ;
- Travaux agricoles sur les parcelles voisines.

En amont de l'installation de NEWCOLD, des mesures de bruit ont été effectuées par GES le 26/11/2025 conformément à la norme NFS 31-010 relative à la caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement.

La figure suivante localise les points de mesure.

Localisation des points de mesure de bruit à l'état initial



Six points de mesure ont été définis :

- 3 en limite de propriété : L1 au nord-ouest, L2 au nord-est, L3 au sud ;
- 3 au niveau des tiers les plus proches : T1 habitation la plus proche, T2 habitation à l'est et T3 habitations au nord.

A partir des mesures de bruit réalisées, il est possible d'estimer les niveaux sonores futurs au droit des tiers les plus proches.

Suite aux estimations présentées dans l'étude d'impact, en période nocturne comme diurne, les émergences seront faibles et inférieures aux valeurs réglementaires pour tous les points de mesure.

Les niveaux de bruit en limite de propriété et dans les zones à émergences réglementées seront mesurés dans les 3 mois après la mise en service des installations. En cas de mesure supérieure aux valeurs réglementaires, des mesures d'atténuation du bruit seraient mises en place.

3.9 IMPACT LUMINEUX

Le projet nécessite la mise en place d'éclairage nocturne. Au vu de la distance, les habitations ne seront pas impactées.

Les éclairages ont été choisis afin de limiter l'impact sur la population et la faune. Les éclairages devront être orientés vers le sol et respecter la préconisation ci-après afin de réduire le risque de perturbation.

- Un angle de projection de la lumière ne dépassant pas 70° à partir du sol ;
- Positionné à une hauteur maximale de 6m
- Orientation des réflecteurs vers le sol
- L'abat-jour doit être total, le verre protecteur plat et non éblouissant
- Température d'éclairage inférieur 2700K°

En raison d'une activité de jour comme de nuit sur le site, le maintien d'éclairage pour la sécurité des usagers est primordial.

3.10 IMPACTS SUR LA GESTION DES DECHETS

De part la nature des activités de NEWCOLD, l'impact sur la production de déchets est faible. Les déchets produits par NEWCOLD seront essentiellement :

- Des déchets recyclés (cartons / films plastiques) : 85 t/an
- Des déchets assimilables à des ordures ménagères (DIB) 10 t/an ;
- Du bois 2t/an.

Ces déchets seront triés et valorisés par des sociétés spécialisées. La gestion des déchets de NEWCOLD n'aura pas d'incidence.

3.11 COMPATIBILITE AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

De nombreux schémas, plans et programmes thématiques, définis au niveau national, régional ou départemental, fixent des orientations et des objectifs à atteindre sur des périodes quinquennales où plus importantes.

La compatibilité du projet avec les plans et programmes suivants a été étudiée :

- Le PLUi du Gâtinais en Bourgogne ;
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord de l'Yonne ;
- Schéma Directeur de l'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie,
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Grand Sennonais ;
- Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) ;
- Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) ;
- Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2021 – 2027
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
- Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) ;
- Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) Bourgogne Franche Comté.

Le projet de NEWCOLD est compatible avec l'ensemble de ces documents de planification territoriale et environnementale aux différentes échelles.

3.12 SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE

3.12.1 Enjeux environnementaux

L'ensemble des composantes de l'environnement ont été étudiées afin d'estimer leur sensibilité vis-à-vis du projet d'implantation de NewCold :

- Climat (pluviométrie, température, gel, vent, ensoleillement) ;
- Qualité de l'air ;
- Géologie (topographie, paysage) ;
- Biodiversité (sites naturels remarquables, trames écologiques, habitats, faune, flore et zone humide) ;
- Contexte hydrologique (masses d'eau souterraines, cours d'eau, captages d'eau, gestion des eaux pluviales, consommation d'eau) ;
- Contexte lumineux ;
- Environnement urbain (occupation du sol, habitations, activités socio-économiques, sites classés et inscrits, bruit, vibrations, ondes électromagnétiques, voies de communication, production énergétique, risques naturels).

Chaque compartiment de l'environnement a été précisément décrit. Des diagnostics écologiques (faune, flore et zones humides) ont été menés afin de caractériser la biodiversité locale.

Le tableau suivant synthétise les enjeux liés à chaque compartiment de l'environnement étudié. Nous renvoyons le lecteur au §3 de l'évaluation environnementale.

La sensibilité est hiérarchisée de la manière suivante :

- Enjeu nul : aucun enjeu n'a été identifié
- Enjeu faible : le compartiment ne nécessite pas une prise en compte particulière
- Enjeu moyen : un enjeu a été identifié. Des mesures d'évitement et réduction seront mises en place pour limiter l'impact du projet
- Enjeu fort : des mesures ERC majeures seront mises en place afin de limiter l'impact du projet. Le projet n'est pas incompatible.

Synthèse des enjeux environnementaux

Compartment du milieu		Description	Enjeu
Milieu naturel	Qualité de l'air	La qualité de l'air est bonne sur le territoire.	Nul
	Géologie	Site implanté sur des limons sableux argileux.	Nul
	Topographie	Topographie relativement plane.	Nul
	Sols	Absence de sites pollués à proximité. Analyses de sols caractérisant l'état initial peu sensible	Faible
	Paysage	Paysage industriel, agricole. Zone anthropisée affectée à l'activité industrielle. Zone encadrée par des voies de circulation routières.	Faible
	Biodiversité - Sites naturels remarquables	Aucun site n'est recensé dans un rayon de 2 km.	Nul
	Biodiversité - faune	Avifaune : 45 espèces dont 34 protégées, 2 espèces nicheuses	Important
		Herpétofaune : 2 espèces protégées	Moyen
		Mammalofaune et chiroptères : 12 espèces de mammifères dont une protégée, 5 espèces de chiroptères protégées.	Moyen
		Entomofaune : 12 lépidoptères, 7 orthoptères et 4 odonates, 0 protégée	Faible
	Biodiversité – flore	116 espèces, 0 protégée 1 espèce invasive potentielle	Faible
	Biodiversité – habitats	10 habitats recensés. Absence d'habitats à enjeu de conservation ou présentant un intérêt communautaire. Enjeu des habitats liés à la présence de la faune.	Faible
	Biodiversité - Corridors écologiques	Une continuité écologique sur les milieux aquatiques est identifiable sur le site d'implantation du projet.	Moyen
Biodiversité - Zones humides	Aucune trace de zone humide n'est identifiée sur l'emprise du projet selon les critères pédologiques et de végétation	Faible	
Contexte hydrologique - Cours d'eau	Présence de cours d'eau : -1 km au Nord-est, ruisseau de Subligny : Bon état physico-chimique	Nul	

Compartiment du milieu		Description	Enjeu
		-1 km au sud, ruisseau de Montgerin : Bon état physico-chimique -2 km à l'Est, ruisseau de Collemiers : Etat physico-chimique moyen -2 km au sud-ouest, ruisseau de Colombeau : Bon état physico-chimique	
	Contexte hydrologique - Masse d'eau souterraine	Masse d'eau en état chimique moyen et en bon état quantitatif. Aucun prélèvement n'est prévu sur la nappe.	Nul
	Contexte hydrologique - Captages d'eau et BAC	Site dans un périmètre de protection éloigné de captage et dans six bassins d'alimentation de captage	Important
	Contexte hydrologique – gestion des eaux pluviales	Suite à l'étalement des remblais, le site d'implantation est drainé (4 drains s'écoulant vers le fossé le long de la RD369).	Faible
Milieu urbain	Occupation du sol / archéologie / urbanisme	Les parcelles se situent dans une zone d'activité (zone de l'Aire de Villeroy) vouée aux activités économiques. Les parcelles sont en zone à urbaniser dans le PLU. Les parcelles ne sont aujourd'hui pas valorisées (aucune activité agricole, aucun bâti)	Nul
	Population	Zone d'activités éloignée des centres-bourgs. Présence de quelques habitations isolées dans un rayon de 1 km	Faible
	Activités socio-économiques	Implantation dans une zone d'activités. Aucune activité touristique à proximité.	Nul
	Sites classés	Absence de site classé	Nul
	Contexte lumineux	Pollution lumineuse moyenne. Implantation d'éclairages adaptés à la faune, orientés vers le sol.	Faible
	Bruit	Les bruits sont majoritairement issus du trafic routier (A19) toute proche ainsi que des activités industrielles de la zone. Le site est implanté dans Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Yonne 2024-2029 par sa proximité avec l'A19. Le PPBE concerne uniquement les bruits émis par l'autoroute. Les premières habitations sont à 1 km à l'est.	Faible
	Vibrations	Les vibrations sont principalement dues au trafic routier et ferroviaire.	Nul

Compartiment du milieu		Description	Enjeu
	Odeurs	Les activités de la zone de l'aire de Villeroy ne sont pas à l'origine de nuisances olfactives. Les premières habitations sont à 1 km à l'est.	Nul
	Voies de communication	Zone d'activités bien desservie. Le site est bordé par l'autoroute A19 et la départementale 369.	Nul
	Risques naturels	Risque d'inondation inconnu. Le PPRI n'identifie pas l'Aire de Villeroy comme une zone à enjeu. Absence de risque de retrait/gonflement d'argiles. Le risque foudre est considéré moyen dans la zone d'étude.	Faible

3.12.2 Impacts environnementaux du projet

Pour chaque compartiment pour lequel un enjeu a été identifié (de faible à important selon le tableau précédent), les impacts du projet ont été décrits lors de la phase travaux et lors de la phase d'exploitation.

Chaque impact est accompagné de mesures d'évitement, de réduction et/ou de compensation (ERC) adaptées afin de limiter l'impact du projet sur un compartiment donné.

Le tableau suivant synthétise pour chaque compartiment de l'environnement les impacts identifiés et les mesures ERC qui seront mises en place. Seuls les compartiments impactés par le projet sont présentés.

Impacts environnementaux du projet AVANT mise en œuvre des mesures ERC

Compartiment du milieu		Enjeu (§3.3 de l'EI)	Effets potentiels	Impact du projet - travaux	Impact du projet - exploitation	
Milieu naturel	Climat – vulnérabilité au changement climatique	Faible	Emissions de gaz à effet de serre Consommation d'eau Consommation de foncier Consommation d'énergie	Faible	Faible	
	Qualité de l'air	Nul	Emissions de poussières	Faible	Faible	
	Géologie	Nul	Aucun effet identifié	Nul	Nul	
	Topographie et sols	Faible	Pollution des sols	Faible	Nul	
	Paysage	Faible	Entrepôt visible depuis l'autoroute A19	Faible	Faible	
	Biodiversité - Sites naturels remarquables	Nul	Aucun effet identifié	Nul	Nul	
	Biodiversité - faune		Important	Avifaune : modification de leurs habitats de nidification et d'alimentation.	Moyen	Moyen
			Moyen	Herpétofaune : modification des habitats et zone de reproduction	Moyen	Moyen
			Moyen	Mammifères : modification des habitats et des sources d'alimentation	Moyen	Moyen
			Moyen	Chiroptères : modification de leur zone de chasse	Moyen	Moyen
		Faible	Invertébrés : modifications des habitats et des ressources alimentaires	Faible	Faible	
Biodiversité – flore	Faible	Destruction de la végétation locale.	Moyen	Moyen		

Compartiment du milieu		Enjeu (§3.3 de l'EI)	Effets potentiels	Impact du projet - travaux	Impact du projet - exploitation
			Développement des espèces exotiques envahissantes sur le site et ses abords.		
	Biodiversité – habitats	Faible	Dégradation des habitats	Faible	Faible
	Biodiversité - Corridors écologiques	Moyen	La mise en place du projet entraîne la destruction d'un plan d'eau artificiel en bordure de terrain servant à la continuité écologique des espèces	Moyen	Moyen
	Biodiversité - Zones humides	Faible	Aucune zone humide identifiée sur le projet	Nul	Nul
	Contexte hydrologique – eaux superficielles et souterraines	Nul	Fuite de produits dangereux lors des travaux	Important	Nul
	Contexte hydrologique - Captages d'eau et BAC	Important	Une partie du site est située dans un périmètre éloigné de protection de captage	Important	Important
	Contexte hydrologique – gestion des eaux pluviales	Faible	Imperméabilisation de 5,3 ha de sols Mise en place du bassin de gestion des eaux pluviales dans la première phase du chantier	Important	Important
Milieu urbain	Occupation du sol	Nul	Aucun effet identifié	Nul	Nul
	Urbanisme	Faible	Aucun effet identifié	Nul	Nul
	Activités socio-économiques	Nul	Aucun effet identifié	Nul	Nul
	Sites classés	Nul	Aucun effet identifié	Nul	Nul
	Contexte lumineux	Faible	Nuisance pour la faune		

Compartiment du milieu		Enjeu (§3.3 de l'EI)	Effets potentiels	Impact du projet - travaux	Impact du projet - exploitation
	Santé humaine - Bruit	Faible	Nuisances sonores pour les habitations à proximité et les salariés des industries voisines en période de travaux	Faible	Moyen
	Santé humaine - Vibrations	Nul	Nuisances pour les habitations à proximité et les salariés des industries voisines : dérangement lors des travaux	Faible	Nul
	Santé humaine - lumière	Nul	Pollution lumineuse liée à l'implantation des éclairages sur le parking et a	Nul	Moyen
	Santé humaine - Odeurs	Nul	Aucune odeur ne sera émise	Nul	Nul
	Voies de communication	Nul	Augmentation du trafic lors des travaux et en phase d'exploitation	Nul	Moyen
	Gestion des déchets	Faible	Production de déchets : assimilables aux ordures ménagères, et déchets de bois. Tri et valorisation des déchets.	Nul	Faible

3.12.3 Mesures éviter réduire compenser (ERC)

Les mesures ERC retenues afin de limiter les impacts du projet sur les différents compartiments de l'environnement sont présentées dans le tableau suivant. Pour plus de détail sur la mise en œuvre des mesures, nous renvoyons le lecteur au §4 de l'évaluation environnementale.

Les impacts résiduels, correspondant aux impacts du projet après sa mise en place en prenant en compte les mesures ERC, sont présentés dans le tableau suivant. Seuls les compartiments impactés par le projet sont présentés.

Impacts résiduels du projet

Compartiment du milieu	Sensibilité (cf. §Erreur ! Source du renvoi introuvable.)	Phase travaux			Phase exploitation		
		Effets potentiels	Mesures ERC	Impact résiduel	Effets potentiels	Mesures ERC	Impact résiduel
Climat - vulnérabilité au changement climatique	Faible	Emissions de gaz à effet de serre	R1	Faible	Emissions de gaz à effet de serre Consommation d'eau Consommation de foncier Consommation d'énergie	E1, E2, R2, R3, C1	Faible
Qualité de l'air	Nul	Emissions de poussières	E3, R1, R4	Faible	Emissions de gaz à effet de serre	E3, R2, R5, R6	Faible
Topographie et sols	Faible	Pollution des sols	E4, R7, R8	Faible	Pollution des sols	E5, R3, R9	Nul
Paysage	Faible	Entrepôt visible depuis l'autoroute A19	-	Faible	Entrepôt visible depuis l'autoroute A19	R10	Faible
Biodiversité avifaune	Important	Modification de leurs habitats de nidification et d'alimentation.	E14 à E17 R10 à R17, R20	Faible	Réduction des zones de nidification	R10, R17-20	Faible
Biodiversité Herpétofaune	Moyen	Modification des habitats et zone de reproduction		Faible	Réduction de l'ensoleillement		Faible
Biodiversité mammalofaune	Moyen	Mammifères : modification des habitats et des sources d'alimentation Chiroptères : modification de leur zone de chasse		Faible	Risque de collision en cas de maintenance. Diminution des ressources alimentaires		Faible
Biodiversité entomofaune	Faible	Modifications des habitats et des ressources alimentaires		Faible	Diminution des ressources alimentaires		Faible
Biodiversité – flore	Faible	Destruction de la végétation locale.		Faible	Expansion des espèces exotiques envahissantes		Faible

Compartiment du milieu	Sensibilité (cf. §Erreur ! Source du renvoi introuvable.)	Phase travaux			Phase exploitation		
		Effets potentiels	Mesures ERC	Impact résiduel	Effets potentiels	Mesures ERC	Impact résiduel
		Développement des espèces exotiques envahissantes sur le site et ses abords.					
Biodiversité habitats -	Faible	Destruction des habitats		Faible			Faible
Eaux souterraines	Important	Fuite de produits dangereux Pollution des eaux	E7-12 R20-23	Faible	Fuite de produits dangereux Pollution des eaux	E2 R24, R25	Faible
Eaux superficielles (gestion des eaux pluviales)	Faible	Entrainement d'eaux boueuses		Faible	Imperméabilisation Régulation des eaux pluviales	R24, R9	Faible
Santé humaine - Bruit	Faible	Nuisances sonores pour les salariés et habitations à proximité	E6 R4	Faible	Nuisances sonores pour les salariés et habitations à proximité	R2, R5, R25	Faible-
Santé humaine - vibrations	Nul	Perception des vibrations par les populations alentour (habitations, employés...)	E13 R1, R4	Faible	Aucun impact en phase d'exploitation	-	Nul
Santé humaine - lumière	Faible	Pollution lumineuse négligable	-	Nul	Pollution lumineuse	R13	Faible
Voies de communication	Nul	Augmentation du trafic alentour	R1,R4	Faible	Augmentation du trafic alentour	R2, R26, R27	Faible
Gestion des déchets	Faible	Augmentation de la production des déchets. Tri et valorisation.	R28-30	Faible	Augmentation de la production des déchets. Tri et valorisation.	R28-29	Faible

Les impacts résiduels après mise en place des mesures ERC sont faibles et acceptables.

3.13 ESTIMATION DES DEPENSES LIEES AUX MESURES ERC

Le tableau suivant présente les principaux investissements découlant des mesures ERC détaillées dans cette étude d'impact.

Tableau : Liste des principaux investissements

	Coût (k€)
Plantation de boisement (fourniture des plants, travail du sol, paillage et protection)	400
Suivi du chantier par un écologue (4 visites)	20
Bassin étanche de gestion des eaux pluviales	65
Traitement des hydrocarbures	15
Dispositifs d'éclairage utilisant une technologie LED	400
Parkings drainants pour les véhicules légers	150

4 RESUME DE L'ETUDE DES RISQUES SANITAIRES DE NEWCOLD

L'évaluation des risques sanitaires menée dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter de NEWCOLD a permis de recenser les émissions du site susceptibles de présenter un impact sanitaire pour les populations voisines.

Le site s'inscrit dans un contexte hydrogéologique sensible, marqué par la présence d'un périmètre de protection éloigné de captages d'eau potable et l'intersection de six bassins d'alimentation de captage. Les sols présentent une perméabilité faible, limitant naturellement les transferts verticaux vers la nappe. En phase travaux comme en phase d'exploitation, des dispositifs spécifiques encadrent strictement les risques de transfert vers les eaux souterraines : bassin étanche de gestion et de confinement (absence d'infiltration directe), traitement des eaux pluviales par séparateur à hydrocarbures, confinement en cas de déversement accidentel ou en cas d'incendie, mesures de prévention et protection en phase chantier. Ces dispositifs et mesures empêchent toute migration d'hydrocarbures ou de substances dangereuses vers le sol puis la nappe. Ces mesures garantissent la protection des captages et la compatibilité du projet avec les enjeux des AAC et du périmètre de protection éloigné.

Parmi les composés ou substances susceptibles d'être émis par NEWCOLD, seules les émissions sonores ont été retenues pour une évaluation détaillée.

Pour ce paramètre, les estimations de niveau de bruit futures démontrent le respect de la réglementation et la faible évolution attendue de l'ambiance sonore. Des mesures de bruit seront menées dans les 3 mois suivant la mise en service des installations.

Le projet de NEWCOLD ne sera pas de nature à augmenter le risque sanitaire pour les populations voisines.

L'impact sanitaire lié à l'activité du site apparaît donc acceptable.